

ALLOCUTION DU CONTROLEUR GENERAL GREGORY ALLIONE, PRESIDENT DE LA  
FNSPF,  
LORS DE LA RECEPTION DE MONSIEUR GERALD DARMANIN,  
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER,  
AU 128<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE.

Nancy – samedi 24 septembre 2012

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer,  
Madame la Ministre déléguée, chargée des Collectivités territoriales,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Monsieur le Président de la Conférence nationale des services  
d'incendie et de secours, cher Olivier RICHEFOU,  
Monsieur le Président Nicolas LACROIX, représentant l'ADF,  
Madame la Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-  
Moselle (Chaynesse KHIROUNI),  
Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS (Bernard  
BERTELLE),  
Monsieur le Maire de Nancy (Mathieu KLEIN),  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur le préfet, Patrick STROZDA, directeur de cabinet du PR  
Monsieur le Préfet, Directeur général de la sécurité civile et de la  
gestion des crises ; cher Alain THIRION,  
Messieurs les Présidents d'Honneur (cher Eric FAURE),  
Monsieur le président de l'UDSP (cher Gérald VIAL),  
Chers amis sapeurs-pompiers et personnels des SDIS et de la  
Sécurité civile, Mesdames, Messieurs,

## **Remerciements COM 2022**

Gérald VIAL et 700 bénévoles

Collectivités locales dont la ville de Nancy et le département de Meurthe et Moselle en soutien et l'ensemble des partenaires  
Le SDIS également avec son directeur et son Pdt.

**Il y a un an à Marseille, nous célébrions les avancées de la loi Matras<sup>1</sup>** pour consolider notre modèle de sécurité civile, clarifier le cadre de nos missions et valoriser le volontariat de sapeur-pompier.

Le Président de la République annonçait un ambitieux programme de modernisation des moyens capacitaires dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI).

**Un an après, l'environnement des SDIS<sup>2</sup> a connu une brusque évolution.**

**L'invasion russe en Ukraine fait résonner le fracas de la guerre et sonne le retour du tragique sur le continent européen.**

En votre nom à tous, je veux ici saluer l'esprit de résistance et le courage exemplaire du peuple et des sapeurs-pompiers ukrainiens. Grâce à votre engagement et à votre générosité, la solidarité des sapeurs-pompiers et de la Sécurité civile française s'est exprimée notamment à travers l'opération Pompiers de la paix.

---

<sup>1</sup> Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

<sup>2</sup> Services départementaux d'incendie et de secours.

Dans le même temps, **ce conflit et les sanctions qui l'accompagnent génèrent une profonde dégradation de la conjoncture économique.**

Le renchérissement des coûts de l'énergie, la hausse brutale de l'inflation et des taux d'intérêt rognent fortement les marges de manœuvre des SDIS.

Ils nous contraignent à passer à une configuration d'économie de guerre, à renforcer notre souveraineté et à accélérer les transitions énergétique et écologique.

Parallèlement, **la pression opérationnelle qui pèse sur les sapeurs-pompiers continue à s'accroître, avec la conjonction de la crise des urgences hospitalières et des effets du dérèglement climatique,** dont cette année 2022 démontre l'ampleur du défi qu'il pose à notre modèle de sécurité civile :

- Les SDIS sont asphyxiés et menacés de rupture (I) ;
- De profondes transformations doivent être conduites d'urgence, pour leur donner l'agilité et la puissance nécessaires pour répondre à leur contrat opérationnel (II).

\*\*\*

## **I- Les SDIS sont asphyxiés et menacés de rupture.**

Récurrentes, les tensions sur les services hospitaliers d'urgences ont atteint cette année un paroxysme.

**Fin juin, sur 446 services d'urgences, 49 étaient en situation de fermeture partielle, 34 voyaient leur accès régulé, et 6 étaient totalement fermés.**

Dans les trois quarts des départements, au moins une tension était observée dans les ressources humaines.

Pour la première fois, on s'interrogeait sur la capacité de ces services à passer l'été.

**Dernier service public disponible face à la désertification sanitaire d'un nombre croissant de territoires, ruraux et urbains, les sapeurs-pompiers subissent de plein fouet cette crise globale de notre système de santé.**

Avec, d'un côté, une explosion des temps d'attente aux urgences : 8 heures au CHU de Bordeaux au 1<sup>er</sup> semestre !

Et de l'autre, un accroissement conséquent de nos délais d'intervention avec des ambulances qui parcourent plus de 50 kilomètres supplémentaires pour transporter une victime à l'hôpital. Ce sont de fait, des hommes et des femmes qui ne sont plus disponibles pour faire face aux incendies ou aux détresses vitales.

A cette crise des urgences hospitalières s'ajoute **le maintien à un niveau élevé des interventions de transport sanitaire que nous effectuons par carence du secteur privé.**

La réforme de la garde ambulancière d'avril dernier devait générer une **baisse de 30% du nombre de ces carences.**

Pour le moment, **nous sommes loin du compte !**

Les SDIS subissent une forte pression des ARS pour couvrir les secteurs non rentables.

Simultanément, la mise en place du service national ambulancier conduit, dans les agglomérations, à la création par les entreprises d'ambulances de services de secours et de soins d'urgence aux personnes qui concurrencent directement les sapeurs-pompiers.

**Voulons-nous, dans notre République, d'une privatisation de l'organisation des secours et des soins d'urgence dans les secteurs urbains rentables ?**

**Et d'une relégation des sapeurs-pompiers dans les seuls secteurs ruraux non rentables ?**

Avec pour conséquences le siphonage de nos missions, le détricotage de la loi Matras et le brouillage de la chaîne préhospitalière ?

**Clairement, non !**

**Notre pays doit refuser une organisation qui conduirait à privatiser les profits et à nationaliser les pertes.**

Naturellement, nous ne contestons pas la montée en compétences, parallèle à la nôtre, de nos collègues ambulanciers : il est légitime qu'eux aussi soient formés à l'utilisation d'un défibrillateur, à la prise en charge de la glycémie ou d'un arrêt cardiaque.

Mais dans le cadre de missions claires, complémentaires, et non pas concurrentes :

- **aux sapeurs-pompiers les secours et soins d'urgence aux personnes (le SSUAP),**
- **aux ambulanciers le transport sanitaire urgent.**

En attendant, **ce système de santé « à bout de souffle »**, pour reprendre l'expression du ministre de la Santé François BRAUN lors de sa prise de fonctions, **impacte de plus en plus fortement les SDIS.**

Non seulement, il dégrade notre couverture opérationnelle. Mais il génère, aussi, une **tension insupportable sur nos ressources.**

**Tension sur nos ressources humaines**, où s'expriment une perte de sens, une démotivation, avec la tentation croissante de quitter la profession.

Ou, pour les volontaires, de rompre leur engagement, devant la difficulté à expliquer à leur employeur des absences de plus en plus longues, sans rapport avec l'urgence, pendant leur temps de travail.

**Soldats de la vie, nous n'avons pas vocation à être des taxis rouges !**

L'incompréhension, le désappointement, voire la crise de vocation ont été à leur paroxysme, avec la remise cet été du **rapport de la mission flash sur les urgences et les soins non programmés**, sans que les sapeurs-pompiers, pourtant si lourdement impactés, aient été consultés et puissent faire valoir leurs propositions.

**Tension aussi sur nos moyens matériels.**

Les temps de trajet et d'immobilisation de plus en plus longs de nos véhicules pèsent sur les dépenses en carburant de nos services.

**Les SDIS sont donc confrontés à une double peine**, avec l'envolée parallèle des prix de l'énergie.

Pourtant, notre droit permet, depuis 2015, des **alternatives aux urgences** pour la dépose des victimes : cabinets médicaux, maisons médicales ...

Très peu mise en œuvre, cette faculté doit être résolument développée, afin de réduire ces temps de trajet et d'attente chronophages.

En effet, **cette sursollicitation contrainte immobilise ou détourne nos hommes et nos véhicules, appelés dans le même temps à se mobiliser pour répondre aux effets du dérèglement climatique.**

Depuis 3 ou 4 ans, **ce dérèglement, nous le vivons au quotidien.**

Il nous a percuté de plein fouet cette année, **plaçant notre sécurité civile au bord de la rupture capacitaire.**

Le vice-président de la Commission européenne, Maroš Šefčovič, alertait en ce début d'été : « *nous subissons depuis 2017, « les feux de forêt les plus intenses jamais vus en Europe » et « la sécheresse actuelle en Europe pourrait devenir la pire de tous les temps ».*

Notre Fédération avait elle-même alerté sur un été de tous les dangers.

Nous étions, hélas, en-deçà de la réalité.

**En cette année 2022, les sapeurs-pompiers de France auront vécu un été en enfer en luttant sans répit contre les catastrophes naturelles.**

Causées par l'eau : chacun garde en mémoire les épisodes orageux des 4 et 20 juin, avec 65 départements placés simultanément en vigilance orange, et d'importants dégâts à déplorer dans nombre d'entre eux : l'Allier, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Gironde, le Puy-de-Dôme ou les Pyrénées-Atlantiques.

Tout comme le drame qui a endeuillé la Corse le 18 août dernier et l'actualité en Gaudeloupe avec le passage de la tempête FIONA.

Et à présent, ce sont les épisodes méditerranéens qui menacent le sud de notre pays. Merci à Christophe BECHU et au Gouvernement d'avoir anticipé ce risque, en lançant le mois dernier une campagne de prévention auprès des populations.

Ou bien par le feu.

De la Gironde et des Landes au Jura, à l'Isère et à l'Ardèche. De la façade méditerranéenne et des Pyrénées à la Bretagne : la France entière aura été exposée à **des feux de forêts, de récolte et de végétation violents et répétés sans équivalent depuis 20 ans**, hélas souvent attisés par la main de l'homme.

Durant cet été, les sapeurs-pompiers de France, comme leurs collègues de l'Europe entière (espagnols, italiens, grecs ou portugais, mais aussi allemands, croates, slovènes ou tchèques), auront combattu sans relâche les incendies.

Chaque fois, des centaines de pompiers départementaux, zonaux et extra-départementaux, aidés par les sapeurs-sauveteurs des UIISC et les moyens aériens nationaux, **ont fait preuve d'un engagement de tous les instants pour protéger les populations.**

**Au prix de l'épuisement et du risque d'accidents.**

De nombreux collègues ont été blessés à lors de ces opérations : en votre nom, je leur adresse des vœux de prompt et complet rétablissement.

Hélas, **deux de nos camarades, Martial MORIN et Pascal ALLAIRE**, ont fait le sacrifice de leur vie. Nous ne les oublierons pas.

Chaque fois que nécessaire, **le Président de la République, le Gouvernement et notre Directeur général, le préfet Alain Thirion**, ont été présents à nos côtés pour nous soutenir dans notre action.

**Soyez-en remerciés, comme de votre appel à la mobilisation des employeurs pour qu'ils libèrent leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires pour lutter contre ces incendies hors normes.**

Merci au MEDEF, à la CPME, aux grands groupes de notre pays (Carrefour, GRDF, Orange...) et aux collectivités territoriales d'avoir relayé cet appel et favorisé cette mobilisation.

**Merci également à nos collègues polynésiens, mahorais et réunionnais d'être venus en renfort pour éteindre les mégafeux de Landiras et de la Teste-de-Buch.**

**Merci à nos frères d'armes autrichiens, allemands, grecs, italiens, polonais, roumains et suédois de leur intervention à nos côtés dans le cadre du dispositif RescEU.**

**L'Union européenne aura démontré à cette occasion son plus beau visage : celui de la solidarité.**

**Spectaculaires, ces événements démontrent l'intensité de notre sollicitation opérationnelle. La réalité quotidienne, ce sont les 51 départs de feu dans les Bouches-du-Rhône et 28 dans le Gard durant la seule journée du 7 juillet.**

Ce qui met en exergue la réussite du modèle qui consiste à mobiliser en amont, en préventif avec des groupes prédisposés, ou encore les 17 aéronefs départementaux qui concourent à ce résultat des 95% des départs de feux qui ne dépassent pas 5 hectares.

Mais cet été, au-delà de la zone sud, ce sont aussi 139 départs de feux simultanés en 7 jours en Gironde fin juillet.

Ce sont les dizaines de feux de végétation et de récolte maîtrisés sur tout le territoire national, y compris dans la moitié nord de notre pays : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Manche, l'Eure, la Sarthe, la Moselle ou les Vosges...

Ce sont 422 feux au premier semestre, soit presque le triple des années 2010<sup>3</sup>.

C'est un triste record de 62 000 hectares de surfaces forestières brûlées dans l'Hexagone à la mi-août.

**Notre modèle de sécurité civile a été au bord de la rupture.**

**Il doit être passé en revue dans sa globalité et renforcé dans ses moyens capacitaires, son financement et sa gouvernance, comme s'y sont engagés le chef de l'Etat et le Gouvernement.**

---

<sup>3</sup> 422 feux au 1<sup>er</sup> semestre, contre 153 en moyenne dans les années 2010.

Aujourd'hui encore, ce modèle repose sur la solidarité nationale, à travers les fameuses colonnes de renfort.

**Mais demain, la solidarité nationale sera-t-elle encore possible sous cette forme ? D'ailleurs, arrêtons de parler de « saison des feux » : avec le réchauffement climatique, la saison des feux, c'est du 1er janvier au 31 décembre !**

**Nous devons donc nous préparer à faire face à des interventions simultanées beaucoup plus nombreuses et plus intenses.**

\*

Dans ce contexte et **bien que réelles, les avancées de la loi Matras – comme la création du statut de pupille de la République, ou le zéro reste à charge et l'abaissement à 15 ans de l'ancienneté ouvrant droit au bénéfice de la NPFR<sup>4</sup> pour les sapeurs-pompiers volontaires- peinent à faire sens dans les casernes.**

Alors qu'à l'inverse, **les mesures qui faisaient sens ont été rejetées, retirées ou renvoyées à des rapports** car jugées trop chères : comme la défiscalisation des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires, ou l'octroi de jours d'autorisation d'absence pour faire face aux crises à l'instar des réserves opérationnelles.

Ou bien prématurées, comme l'octroi de bonifications de retraite aux sapeurs-pompiers volontaires.

Prenons garde ! Tout le monde pense que le volontariat, socle de notre modèle de gestion des crises, fonctionne.

---

<sup>4</sup> Nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires  
Discours – Grégory ALLIONE – CNSPF Nancy-v 25.08.22  
Seul le prononcé fait foi.

**En effet, la distribution des secours est assurée.**

Notre organisation hybride, basée sur la complémentarité entre professionnels et volontaires et la solidarité interdépartementale, a encore répondu présent lors des épisodes orageux et des feux ces derniers mois.

**Mais ayons conscience que si notre volontariat s'effondre c'est tout notre modèle de gestion des crises qui déperira.**

**Or, notre volontariat est fragile et traversé par de profondes évolutions sous-jacentes.**

Sur-sursollicité, il est aujourd'hui en quête de sens et en forte attente de reconnaissance.

**Il convient donc de se féliciter de l'accord sur la revalorisation des montants de la NPFR intervenu au sein du comité des financeurs des SDIS.**

Un équilibre a dû être trouvé.

L'accord prévoit l'attribution de l'actuel montant versé aux volontaires après 20 ans de service pour le nouveau seuil de 15 ans, le doublement du montant des prestations après 20 et 25 ans d'ancienneté, et une revalorisation de 75% à partir de 30 ans et de 50% après de 35 ans, est un bon compromis.

**Les montants respectifs de la NPFR seront ainsi portés à environ 500, 1000, 2000, 2600 et 3000 € par an dès 2023.**

Il s'agit par conséquent d'une **avancée significative**, et je remercie l'Etat pour le renouvellement de son engagement à financer la moitié de cette prestation aux côtés des collectivités locales.

Cependant, il est **impossible d'ignorer les difficultés** qui demeurent, et auxquelles sont confrontés les sapeurs-pompiers volontaires dans l'exercice quotidien de leur engagement dans les unités opérationnelles.

**Ces difficultés viennent parfois de l'extérieur.**

Je pense au très mauvais signal, contradictoire avec les ambitions de la loi Matras, adressé par la modification subreptice des **conditions d'accès à l'honorariat** par le décret de déconcentration du 14 avril dernier : restreindre son obtention à un seuil d'âge, c'est aller à l'encontre de la nécessaire reconnaissance du volontariat.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, la révision de cette disposition

Mais ces difficultés ont, hélas, pour source essentielle **l'organisation et le fonctionnement interne de nos SDIS.**

La vie du sapeur-pompier volontaire au quotidien, cela reste, encore trop souvent, **des barrières à l'entrée**, en contradiction avec le besoin d'ouverture du recrutement.

Nous devons donc **casser les stéréotypes et nous ouvrir à la diversité de la population** : un pompier volontaire, ce n'est pas nécessairement un homme de 20 à 30 ans grand, mince, costaud et très sportif !

C'est tout le sens du message porté par les sapeurs-pompiers de France à travers **la campagne nationale de communication** élaborée avec leur caporal d'honneur Jacques SEGUELA et le groupe MediaSchool, présentée lors de ce congrès : bravo aux étudiants de Reims, lauréats de ce concours, de nous aider à bousculer nos habitudes !

*« Y' a pas que la taille/ l'âge/la force/le physique qui compte ! »* : quel beau slogan pour convaincre nos concitoyens, riches de leurs différences, à rejoindre les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et à nous apporter leurs compétences et leur soif d'engagement.

Après celui des Départements annoncé par le Président SAUVADET nous attendons, Monsieur le Ministre, **le soutien de l'Etat** pour la diffusion de cette campagne durant les prochains mois, prochaines années.

Mais au-delà, nous devons introduire de la mobilité dans la gestion de nos chefs de centres et faire de la formation au management de l'engagement citoyen un objectif prioritaire de la formation initiale et continue de nos officiers à l'ENSOSP.

**Un sapeur-pompier volontaire, cela ne se gère pas comme un agent public !**

**Les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas la variable d'ajustement, ni managériale, ni financière, des fonctionnaires !**

Ils constituent l'essentiel de nos ressources, autour de la colonne vertébrale des SDIS que sont leurs collègues professionnels, et les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATs).

Le volontariat au quotidien, c'est aussi la persistance de **formalités inutiles en cas de changements de départements..**

C'est aussi une **charge de formation de plus en lourde** : incendie, secours et soins d'urgence aux personnes..., la somme de compétences à intégrer devient pharamineuse, et il devient impossible de tout faire.

Surtout si l'on y ajoute des formations alibis, imposées pour se protéger contre toute mise en cause éventuelle de responsabilité.

Nous devons donc impérativement **procéder à un écrémage, aller vers plus de souplesse, et dégager du temps pour des formations qui donnent du sens, font monter en compétence, donnent de l'intérêt à la mission** et valorisent l'engagement, comme les formations aux actes de soins d'urgence.

On entend certains, ici ou là, **opposer notre mission de secours et de soins d'urgence aux personnes et la réponse aux crises liées au réchauffement climatique**, et dire qu'il faudrait abandonner la première pour mieux nous concentrer sur la seconde et la lutte contre l'incendie

Ce serait là **une erreur funeste, que nous devons refuser** : nos missions quotidiennes de SSUAP garantissent le maintien de notre maillage territorial, et la pérennité de nos ressources pour prévenir et répondre aux crises de toutes natures.

**C'est un sujet sociétal, primordial !**

**Face au défi climatique, le renforcement du volontariat n'est par conséquent pas une marotte de la FNSPF, mais le sujet prioritaire de notre protection civile, si nous voulons éviter demain une rupture capacitaire.**

Les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats-membres de l'Union européenne l'ont souligné dans **les conclusions du Conseil adoptées à l'unanimité le 3 mars dernier sous présidence française**, sous votre impulsion Monsieur le Ministre, soyez-en remercié.

\*\*\*

**Par conséquent, nous devons engager sans attendre de profondes transformations pour renforcer notre protection civile. Et donner à nos SDIS, piliers de cette dernière, l'agilité et la puissance nécessaires pour leur permettre de répondre à leur contrat opérationnel.**

Ces transformations sont au nombre de quatre.

### **Première transformation : la clarification et le pilotage de nos missions.**

Le rapport de la mission flash sur les urgences hospitalières constitue, paradoxalement, **une reconnaissance du rôle précurseur des sapeurs-pompiers dans le déploiement d'une réponse graduée en amont de l'hôpital.**

Ainsi, ses auteurs font leurs, après les avoir jusqu'à récemment beaucoup critiquées, l'utilisation de véhicules légers infirmiers ou la mise en place d'équipes paramédicales de médecine d'urgence, au point de vouloir aujourd'hui les importer.

**Ces pratiques, nous devons les amplifier dans le cadre d'un partenariat étroit avec les ARS, les hôpitaux et leurs directeurs.**

Mais sans rapport de subordination aux SAMU, ni pillage des ressources de nos services de santé et de secours médical (les 3SM). Les sapeurs-pompiers ne sont ni des supplétifs, ni des sous-traitants.

En revanche, **nous sommes prêts**, et c'est le sens du groupe contact permanent créé il y a quelques jours avec les représentants nationaux des médecins urgentistes hospitaliers, à **travailler ensemble, comme nous le faisons dans les territoires, sur la base d'une relation entre égaux.**

Nous reconnaissons **la plus-value de la régulation médicale. Mais celle-ci doit accepter de prendre en compte les moyens des SDIS et leurs contraintes :**

- Humaines : le volontariat et sa disponibilité ;
- Matérielles : les temps d'attente excessifs aux urgences ;
- Et missionnelles : la mission incendie, qui doit pouvoir nous conduire à dire non à certains moments à des demandes d'engagement de moyens.

Tout comme doit être **reconnue et respectée la maîtrise par les sapeurs-pompiers de leurs moyens dans la gestion des secours et soins d'urgences préhospitaliers.**

Il y a là une ligne rouge, pour laquelle nous attendons, Monsieur le Ministre, votre soutien et celui du Gouvernement.

Nous devons pouvoir, en amont de l'hôpital et sous le pilotage des élus et des préfets, intensifier le déploiement d'une **réponse graduée**, au plus près des victimes et patients dans les territoires.

**Premier niveau de cette réponse : la mise en œuvre d'actes de soins d'urgence par les sapeurs-pompiers.**

**Le décret du 22 avril dernier** marque la reconnaissance des pratiques de nombre de SDIS et fournit à l'ensemble des départements une base réglementaire pour s'engager dans cette voie.

Nous nous réjouissons de la pleine capacité donnée aux 3SM<sup>5</sup> des SDIS pour la **formation** des sapeurs-pompiers à ces gestes, dont la montée en charge devra s'effectuer avec pragmatisme, en fonction des besoins territoriaux et de la disponibilité.

Le toilettage de **l'arrêté sur les pharmacies à usage intérieur des SDIS et la dispensation des médicaments** par les sapeurs-pompiers aux victimes reste, lui aussi, attendu, afin de parfaire la déclinaison de la loi Matras.

**Second niveau de réponse : la réponse paramédicale par les infirmiers sapeurs-pompiers**, à travers la généralisation des protocoles infirmiers de soins d'urgence -n'en déplaise à certains rétrogrades ! - le déploiement de véhicules légers infirmiers - d'ores et déjà positionnés prioritairement dans les zones blanches, comme souhaité par le ministre de la Santé ! -, et demain, des infirmiers de pratique avancée.

**Troisième niveau de réponse : la réponse médicalisée des SDIS** par des véhicules de liaison médicalisée. Il faut donc, dans le prolongement de la loi Matras, poursuivre la mise en place de **nouvelles mesures d'attractivité pour favoriser le recrutement en plus grand nombre de médecins sapeurs-pompiers volontaires.**

---

<sup>5</sup> SSSM.

Parallèlement à cette réponse graduée, les SDIS doivent s'engager résolument dans la création de **coordinations santé au sein des CTA-CODIS**, pour permettre la requalification des missions de carences d'ambulances non déclarées comme telles.

Mais aussi veiller à la **place des associations agréées de sécurité civile dans la gestion opérationnelle du SSUAP**, pour préserver la cohérence du dispositif de sécurité civile dont le ministère de l'Intérieur est le garant.

Toujours dans un souci de cohérence des missions des différents acteurs des urgences préhospitalières, nous demandons, Monsieur le Ministre, à ce que sur la base des remontées des CODAMUPS<sup>6</sup>, la CNSIS<sup>7</sup>, lors de sa prochaine réunion, soit saisie d'un **rapport d'évaluation des premiers effets de la déclinaison territoriale de la réforme de la garde ambulancière**.

Ainsi que la mise en place d'un **suivi semestriel**, de manière à s'assurer de l'absence d'effets de bord aux niveaux opérationnel et financier, et à envisager les éventuelles mesures correctrices.

S'agissant enfin de **la mise en place d'une régulation et d'un triage en amont des urgences**, le risque est grand de saturation du 15 par des flux encore plus importants d'appels non-urgents.

---

<sup>6</sup> Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

<sup>7</sup> Conférence nationale des services d'incendie et de secours.

**Il serait beaucoup plus efficient de mutualiser les appels sur le même site, en généralisant les plateformes interservices d'appel d'urgence** existant avec succès dans une vingtaine de départements !

**Le déploiement du SAS** - le service d'accès aux soins - sur l'ensemble du territoire national, préconisé par le rapport de la mission flash pour l'automne, **nous préoccupe tout particulièrement**

**Sera-t-il ou non**, comme nous le demandons avec des professionnels de santé, **l'occasion de généraliser le 116 117**, numéro européen de l'assistance, expérimenté avec succès depuis 2017 dans les régions Corse, Normandie et Pays-de-la-Loire ? Permettant de joindre un médecin généraliste, d'obtenir une réponse aux demandes de soins non programmés, et d'être orienté vers un médecin de ville ou une maison de garde ?

**Comment s'articulera, en termes de calendrier, le déploiement du SAS et le lancement de l'expérimentation de deux ans, prévue par la loi Matras** pour la création d'un numéro unique d'appel d'urgence ?

Pour lequel il n'est nul besoin de rappeler notre préférence, et celle de nombreux élus, nationaux et locaux, et médecins de ville, pour le 112, numéro européen de l'urgence !

**Nous ne saurions en effet penser que le Gouvernement fasse le choix de renoncer aux engagements européens de la France, à ceux du Président de la République, et à l'application de la loi.**

## Seconde transformation : le renforcement de la prévention et des moyens capacitaires de lutte.

Conformément à la préconisation de la mission COURANT, **le projet de LOPMI**, que vous défendrez prochainement devant le Parlement, prévoit **la création, chaque 13 octobre**, sur tout le territoire national, en métropole et outre-mer, d'une **journée nationale de la résilience face aux risques majeurs**.

Obligatoire pour tous, cette journée est destinée à permettre, sur le modèle du Japon, de mieux associer les populations, de diffuser des messages de prévention et de les sensibiliser sur les comportements à adopter face à ce type de phénomène.

Cette journée, qui viendra s'ajouter au nouveau service d'alerte d'urgence de la population FR-Alert, est, incontestablement, **un progrès**.

**Mais une avancée insuffisante**, face à l'ampleur du défi qui attend notre pays : ne voit-on régulièrement des populations quitter leur domicile pour se rendre à leur garage et tenter de fuir en voiture face aux inondations, à l'inverse du comportement à adopter ?

Par conséquent, quelles sont les perspectives pour la relance du chantier de **formation aux Gestes qui Sauvent dès l'école**, demandée par le Président de la République il y a un an lors de notre dernier congrès à Marseille ?

Quand pourra-t-on disposer d'un véritable continuum de formation à ces gestes tout au long de la vie ?

Est-il envisagé, moyennant un allongement de leur durée et un engagement financier suffisant de l'Etat, d'activer les leviers que peuvent constituer **le service civique et le service national universel** pour la création d'un service national de protection civile ?

**L'excellent rapport des sénateurs BACCI, MARTIN, LOISIER et RIETMANN publié début août doit guider l'action des pouvoirs publics : nous devons, à la fois, renforcer nos actions de prévention et nos moyens de lutte pour prévenir l'embrasement lié aux feux de forêt et de végétation.**

**Quelles sont les intentions du Gouvernement pour améliorer les dispositifs de prévention :**

- Aménagement du territoire via un maillage de points d'eau, de pistes et de fossés, et la réduction des interfaces habitat-forêt ;
- Politique de sylviculture durable ;
- Adaptation et extension des plans de prévention des risques d'incendie de forêt et des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;
- Application effective et simplification des obligations légales de débroussaillage autour des habitations ?

**En effet, chaque euro dépensé dans la prévention permet d'économiser entre sept et huit euros liés aux dégâts occasionnés.**

Cet effort accru doit s'accompagner d'un **renforcement de nos moyens capacitaires**.

Conformément à la volonté du Président de la République, **le projet de LOPMI contient, pour la première fois, un important volet dédié à la sécurité civile et à la réponse aux crises hybrides interministérielles :**

- Modernisation de la flotte d'hélicoptères sur 10 ans ;
- Renouvellement et renforcement de la flotte d'avions de lutte contre les incendies, en lien avec l'Union européenne ;
- Construction d'un centre interministériel de crise 2.0 pour la conduite opérationnelle des grands événements et des crises ;
- Création d'un hub européen de la sécurité civile sur la base aérienne de Nîmes-Garons ;
- Amélioration de la coordination interministérielle pour l'anticipation des risques ;
- Dévolution aux préfets du pilotage de tous les services et établissements publics de l'État en cas de crise d'une particulière gravité.

**L'actualité estivale le démontre : ces mesures doivent être non seulement préservées, mais renforcées. Et non détricotées, au gré des vicissitudes politiques ou des contraintes budgétaires.**

De même, le cap doit être gardé concernant **le déploiement sur le quinquennat des deux grands projets numériques** engagés par l'Etat : le système national de gestion de l'alerte et des opérations **NexSIS 18 112**, et le **Réseau Radio du Futur**, dont nous saluons le lancement récent des marchés à votre initiative, Monsieur le Ministre.

A l'approche des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, il permettra aux sapeurs-pompiers, comme à tous les acteurs de la sécurité et des secours, de bénéficier d'un système de communication mobile très haut débit (4G puis 5G), multimédia, interopérable, prioritaire, résilient et sécurisé.

Nous souhaitons cependant vous soumettre **deux points d'amélioration au projet de LOPMI.**

En premier lieu, il nous paraît nécessaire d'**inscrire dans la loi l'enjeu fondamental que représente la préservation du maillage territorial** de nos 6154 centres d'incendie et de secours.

261 de ces centres ont été fermés depuis 2017, et plus de 2500 en 20 ans.

Il est urgent de stopper cette hémorragie.

**Il en va de la proximité et de l'égal accès de nos concitoyens à un service public essentiel. Mais aussi, de la pérennité du volontariat et de tout notre modèle de sécurité civile.**

Naturellement, il importe de ne pas figer notre maillage territorial, et de l'adapter aux évolutions de la démographie et des risques.

Notre pays prévoit la mise en place de 200 nouvelles brigades de gendarmerie en milieu rural, alors que 500 ont été fermées ces quinze dernières années.

**Alors, donnons-nous le même objectif pour nos centres d'incendie et de secours !**

Deuxième point d'amélioration, elle aussi préconisée par le Sénat et les retours d'expérience conduits par Départements de France et notre Fédération : **l'augmentation significative de la dotation de soutien de l'Etat à l'investissement des SDIS.**

Dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement, plus de 300 millions d'euros ont été versés aux SDIS durant les années 2000, pour accompagner la structuration des corps départementaux et de la solidarité nationale.

L'Etat doit aujourd'hui reproduire un **effort similaire, en le ciblant sur les actions prioritaires :**

- L'acquisition de véhicules dédiés à la lutte contre les feux d'espaces naturels et les inondations, et à la constitution des colonnes zonales de renfort ;
- Les nouvelles technologies permettant d'optimiser la sécurité des sapeurs-pompiers en opérations : robots, drones, capteurs... ;
- L'appui aux SDIS dans le cadre la transition énergétique de leurs flottes de véhicules et de leurs casernements ;
- Le déploiement de l'innovation dans les secours et soins d'urgence aux personnes ;
- Le soutien financier à l'évolution de la défense extérieure contre l'incendie dans les territoires.

## Troisième transformation : la création de marges de manœuvre financières pour les SDIS.

La loi MATRAS prévoit la remise par le Gouvernement au Parlement d'un rapport sur le financement des SDIS avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**Inchangé depuis 15 ans, ce financement doit évoluer, parallèlement à l'augmentation de la sollicitation opérationnelle.**

**On ne peut pas nous demander de mener la guerre du climat avec des avions du siècle dernier et des semelles de plomb financières !**

Trois actions doivent être engagées.

D'abord et comme vous vous y êtes montré ouvert le 20 août dernier, il serait cohérent d'augmenter la TSCA.

Il faut cesser de percevoir les SDIS comme une simple charge, sans **prendre en compte la somme des valeurs sauvées par leurs interventions** : vies humaines, habitations, entreprises, environnement.

Comme dans nombre d'autres pays, les secteurs économiques bénéficiant de leur action – et en particulier les assureurs – doivent contribuer à leur financement.

Cela réduirait la charge pesant sur les collectivités publiques, tout renforçant nos actions de prévention.

Ensuite, il est urgent de **corriger les incohérences de notre législation fiscale ou sociale** sur les prélèvements imposés aux SDIS.

Nos équipements, usés par les contraintes pesant sur l'investissement des SDIS et l'intensité de la sollicitation opérationnelle, doivent être modernisés et non frappés de prélèvements injustes.

Pour cela, mettons fin à la situation où, quand un SDIS achète un véhicule de commandement pour lutter contre les feux de forêt, il doit payer un **malus écologique** qui augmente le prix de presque 50 %.

Où qui voit le carburant utilisé par nos véhicules lorsqu'ils partent en opération soumis à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques – **la TICPE**, quand d'autres secteurs en sont exemptés... pour transporter des marchandises ou des voyageurs !

Merci au Parlement de s'être emparé de ces sujets en juillet lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative.

Nous souhaitons **l'aboutissement de ce débat lors du vote du budget 2023.**

Enfin, il convient d'**activer de nouveaux leviers de financement pour les SDIS.**

Par ailleurs, **examinons, sans tabou, la question du déplafonnement des contributions du bloc communal.**

Les intercommunalités, et en particulier les agglomérations, se sont beaucoup développées ces 15 dernières années.

Elles absorbent une part importante de l'activité opérationnelle.

Dès lors, le plafonnement de leurs contributions au niveau de l'inflation semble injuste et incohérent.

De même, saisissons l'opportunité que représente le prochain renouvellement des modalités de contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales pour **exclure les dépenses des SDIS du plafonnement des dépenses de fonctionnement des collectivités** : ne s'agit-il pas en effet d'une mission régalienne de l'Etat ?

## Quatrième et dernière transformation, essentielle : la consolidation des ressources humaines des SDIS.

Plusieurs leviers doivent être activés dans cet objectif.

Le premier levier porte naturellement sur **la mise en place au sein des SDIS des sous-directions créées par la loi Matras.**

Avec l'ANDSIS<sup>8</sup>, nous avons demandé à notre Direction générale de différer de quelques mois la sortie de ce décret pour pouvoir disposer d'**une vision globale de l'organisation de l'encadrement supérieur des SDIS dans ses différentes composantes : emplois supérieurs de direction, 3SM et sous-directeurs.**

Avec à l'esprit deux principes guides.

Tout d'abord, préserver **l'attractivité du concours de colonel**, pour ne pas assécher le vivier des candidats aux emplois supérieurs de direction.

Mais aussi, **éviter les contraintes réglementaires inutiles** : faisons confiance à la libre administration des SDIS, à l'évaluation et évaluer et, éventuellement, la correction des pratiques.

Le second levier d'action porte sur **l'attractivité des carrières des agents des SDIS.**

---

<sup>8</sup> Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours.  
Discours – Grégory ALLIONE – CNSPF Nancy - v 25.08.22  
Seul le prononcé fait foi.

L'augmentation générale du point d'indice et la revalorisation des rémunérations en début de carrière des agents de catégorie B intervenues cet été, après celles de la catégorie C, sont venues renforcer la reconnaissance apportée aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs, techniques et financiers des SDIS.

Deux dossiers statutaires doivent cependant être menés à terme.

Parallèlement à la création des sous-directions santé, il convient ainsi de **finaliser le chantier** initié par notre Directeur général Alain THIRION, **pour renforcer l'attractivité missionnelle, statutaire et indicière des agents de nos 3SM<sup>9</sup>.**

La crise de la Covid l'a illustré.

Le pilotage opérationnel du SSUAP l'impose.

Nos SDIS ont besoin de 3SM forts.

Ils doivent, pour cela, pourvoir attirer et fidéliser des médecins, pharmaciens, cadres de santé et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels en plus grand nombre, et avec de meilleures perspectives de carrière.

Comme leurs collègues hospitaliers, nos 3SM doivent être partie intégrante du renforcement de l'attractivité des métiers des professionnels de santé annoncé par la Première ministre.

---

<sup>9</sup> Services de santé et de secours médical.

Second chantier statutaire attendu : **un acte II de la réforme des emplois supérieurs de direction de 2016**, avec comme premier objectif de remédier aux limites de la mise à disposition des cadres de sapeurs-pompiers, en s'inspirant des évolutions relatives aux postes à l'Etat.

Le troisième levier d'action concerne, nos sapeurs-pompiers professionnels. **Au-delà du renforcement des effectifs (50 000) nous souhaitons préserver les conditions de départ à la retraite.**

Dès juin dernier, nous avons exprimé nos attentes à ce sujet à Olivier DUSSOPT, pilote de cette réforme :

- **Le maintien en catégorie active** des emplois de sapeur-pompier professionnel ;
- **La préservation du système de bonification** d'une annuité de retraite toutes les cinq années de service pour toutes les fonctions, au titre de la dangerosité et des sujétions liées au métier ;
- **La portabilité individuelle des droits**, pour permettre, dans un souci de justice, aux anciens collègues ayant quitté la profession lors de leur départ en retraite, de ne pas perdre les droits liés à cette bonification.

Et pour lever un frein à la mobilité professionnelle vers l'Etat, les collectivités territoriales ou le secteur privé.

Le quatrième et dernier levier est **l'amélioration du dispositif de formation**, lui aussi sujet d'un rapport du Gouvernement au Parlement prévu par la loi MATRAS.

**Le positionnement de l'ENSOSP doit évoluer, pour devenir la tête de pont de la formation des sapeurs-pompiers, officiers comme non-officiers.**

Nous souhaitons également voir se concrétiser **l'intégration de nos cadres supérieurs, via l'ENSOSP, au tronc commun de l'Institut national du service public**, afin de favoriser le partage des valeurs et des cultures professionnelles avec les différentes composantes de la haute fonction publique.

Nous saluons, enfin, le rapprochement engagé entre l'ENSOSP, l'ECASC de Valabre et le Centre national civilo-militaire de formation et d'entraînement NRBC-E.

J'achèverai mon propos par **la priorité absolue : le volontariat**.

Remarquable, cet engagement citoyen doit être reconnu et récompensé.

**S'il ne doit pas être rémunéré, il ne doit pas, à l'inverse, coûter à celles et ceux qui s'y consacrent.**

En ces temps où le pouvoir d'achat constitue la priorité, nos sapeurs-pompiers volontaires saluent la **revalorisation de leurs indemnités horaires et de la NPFR.**

Pour autant et nous le redisons : **des signes de fragilité du volontariat apparaissent.**

Des centres commencent à rencontrer des difficultés pour tenir les potentiels opérationnels journaliers.

Nos débats de jeudi matin l'ont fait ressortir. **Le modèle unique du volontariat est révolu.**

Notre volontariat doit, sous peine de disparition, **s'adapter à la diversité** de ses composantes et de notre société.

Il doit également **devenir plus souple.**

Répondre à la volonté de nos concitoyens et de nos jeunes de pouvoir s'engager durant leur vie pour une pluralité de causes au service de l'intérêt général.

Plus de souplesse signifie également **moins de contraintes, moins de bornes** dans l'accès et l'exercice de l'activité de sapeur-pompier volontaire.

Ce sont aussi **des engagements, des parcours de formation, des casernes différenciés.**

Plus souple, le volontariat doit également **devenir plus incitatif** : pour rendre l'engagement plus attractif, améliorer la disponibilité et mieux soutenir les sapeurs-pompiers volontaires et leurs familles.

Peu indemnisée et concurrencée par la garde en caserne, **l'astreinte, socle du modèle de disponibilité, doit être favorisée.**

Elle reste, en effet, essentielle, notamment dans les secteurs périurbains et ruraux.

Pour la valoriser, pourquoi ne pas envisager la création d'un **crédit d'impôt** proportionnel aux volumes horaires annuels consacrés par chaque sapeur-pompier volontaire à l'astreinte ?

**Afin d'améliorer la disponibilité quotidienne des sapeurs-pompiers volontaires, la relation envers leurs employeurs doit être refondée.**

Le déploiement des mécanismes existants doit naturellement être poursuivi :

- Conventions de disponibilité ;
- Mécénat ;
- Label employeur partenaire, en valorisant les contreparties concrètes que peuvent désormais y trouver les entreprises dans leur démarche de RSE ou dans l'accès aux marchés publics.

**Mais au-delà, nous devons permettre aux employeurs de trouver, grâce à des mesures simples et faciles à mettre en œuvre, une réelle plus-value et des avantages réels et concrets à disposer de sapeurs-pompiers volontaires dans leurs effectifs.**

Cela doit être, ces prochaines années, **une priorité du plan d'action pour le volontariat préparé par le Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires** sous l'égide de son président, Christophe GUILLOTEAU.

Ce plan devrait cibler prioritairement le développement des effectifs de jeunes sapeurs-pompiers, l'ouverture du recrutement à de nouveaux profils à travers les réserves citoyennes, ou encore la poursuite de l'élan en faveur de la féminisation et de l'engagement différencié.

Il intégrera également des volets destinés à améliorer l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires, ainsi que leur accès à la formation et à l'organisation opérationnelle et fonctionnelle des SDIS.

**Une étude sociologique sur les nouvelles motivations et les nouvelles formes de l'engagement** pourrait opportunément être commandée à l'appui de ces travaux, de manière à cibler de nouvelles mesures d'attractivité.

Pour apporter une réelle dynamique, ce plan d'action devra faire l'objet, Monsieur le Ministre, d'une **impulsion politique** de votre part et de celle du Gouvernement.

Dans cette attente, les sapeurs-pompiers de France attendent de vous aujourd'hui **deux réponses fortes à deux de leurs attentes prioritaires.**

En premier lieu, le Gouvernement soutiendra-t-il, **dans le cadre du prochain projet de loi sur les retraites, l'attribution d'une bonification de trimestres au titre de la solidarité nationale** pour les sapeurs-pompiers volontaires justifiant de 15 ans et plus d'ancienneté ?

Il s'agit là, vous le savez, d'une aspiration vieille de plus de quarante ans, dont le Président de la République, l'an dernier à Marseille, avait annoncé la reprise à cette occasion.

En second lieu,  **dans le prolongement du succès de la Présidence française de l'Union européenne**, le Gouvernement entend-il, avec ses homologues, agir auprès de la Commission européenne, pour que  **le soutien juridique au développement du volontariat de protection civile, souhaité par le Conseil face au changement climatique, se traduise concrètement par la préparation et l'adoption rapides d'une directive favorable à cet engagement citoyen ?**

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

**L'augmentation résolue des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, en France et en Europe, doit trouver place parmi les réponses radicales à l'urgence écologique** souhaitées par la Première ministre dans sa déclaration de politique générale le 6 juillet dernier.

Pour répondre de manière soutenable à l'augmentation prévisible de la sollicitation opérationnelle, fixons-nous, collectivement,  **un objectif de 250 000 sapeurs-pompiers volontaires en 2050 !**

Oui, le volontariat doit rester le socle de la proximité et de la capacité de montée en puissance de notre modèle de protection civile.

Alors de grâce, **ne cédon pas aux pressions qui s'exercent, ici ou là, pour demander d'abandonner le recours au volontariat au bénéfice d'une contractualisation pour la gestion des contrats saisonniers et des colonnes de renforts.**

Les conséquences seraient désastreuses, tant pour le potentiel opérationnel de notre sécurité civile que pour les finances de nos SDIS.

**Pour gagner, dans les territoires, les batailles de l'accès aux soins et du climat, nous avons besoin de plus de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, et de plus professionnels de santé, mieux équipés dans nos SDIS.**

**Nous n'avons pas besoin de débats d'arrière-garde, mais d'agilité et de puissance.**

**Cette agilité et cette puissance ne se trouvent pas dans la destruction, mais dans le renforcement de notre modèle hybride de protection civile.**

Fondé sur la coopération entre les collectivités territoriales et l'Etat.  
Et sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers - professionnels, volontaires et militaires - personnels administratifs et techniques, bénévoles associatifs, et agents des unités de la Sécurité civile.

**Ce modèle est, certes, exigeant et complexe.**

**Mais il est unique et envié.**

**Il mérite donc que : ministres, préfets, élus, organisations syndicales, associations et acteurs des secours, nous prenions tous notre part pour le faire grandir et rayonner, comme nous avons commencé à le faire lors du sommet organisé jeudi dernier lors de ce congrès.**

**Ce modèle, depuis 140 ans, les générations qui se sont succédées dans les instances de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ont contribué à en définir les contours, à le façonner et à le faire grandir, étape par étape.**

**Ici même à Nancy, à l'occasion de son 100<sup>ème</sup> congrès national, un ancien ministre de l'Intérieur, Charles PASQUA, répondant aux attentes de nos prédécesseurs, annonçait en 1993 le lancement des deux réformes majeures qui allaient devenir, 3 ans plus tard, les lois de départementalisation des SDIS et de développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.**

**Alors, 29 ans plus tard, en clôture de ce magnifique congrès à nouveau magistralement organisé par nos collègues meurthe-et-mosellans avec le soutien des collectivités, nous attendons de vous, Monsieur le Ministre, la formulation d'un nouveau serment de Nancy.**

**Un serment qui soit le reflet d'une même ambition modernisatrice pour le volontariat comme pour la protection civile pour faire face aux défis de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle.**

**Les sapeurs-pompiers de France, qui en sont aujourd'hui les ardens promoteurs, deviendront alors, soyez-en certain, les plus fervents artisans.**

Vive la sécurité civile

Vive les sapeurs-pompiers de France